Hors-classe pour tous

Aboutissement d'une lutte portée par le SNES-FSU

Créée en 1989, la hors-classe était prévue pour 15 % des personnels.

Le SNES-FSU n'a cessé de revendiquer la hors-classe comme un débouché de carrière pour tous. C'est ce qui arrive avec le PPCR et la mise en place d'un barème national conçu de telle façon que l'ancienneté prime sur les avis des évaluateurs.

La situation de l'académie de Lille illustre parfaitement le chemin parcouru depuis 1989. La lutte syndicale portée par le SNES-FSU a d'abord permis d'augmenter le contingent de promus (367 promus en 2006, 502 en 2018). L'autre combat du SNES-FSU pendant toutes ces années a été de permettre aux personnels les plus âgés d'obtenir la hors-classe pour pouvoir en bénéficier dans le calcul de leur retraite. Trop longtemps, l'administration a utilisé la promotion comme un moyen pour mettre en place de la concurrence entre collègues en faisant miroiter la reconnaissance d'un pseudo « mérite » pour une minorité, souvent proche des directions d'établissements ou des inspecteurs. Jusqu'en 2014, les barèmes utilisés dans la plupart des académies ont barré l'accès à la hors-classe pour des centaines de collègues au 11ème échelon depuis plus de trois ans au profit d'un « mérite » davantage reconnu chez les plus jeunes, sur des critères arbitraires. En 2018, il ne reste que 175 certifiés au 11ème échelon non promus dans l'académie de Lille (contre 1027 en 2006). Le nouveau barème assurant la hors-classe à tous au plus tard la 3ème année dans le 11ème échelon, ces enseignants obtiendront la promotion d'ici deux ans maximum.

Le décret relatif à la mise en place du PPCR affirme que désormais « la carrière des agents a vocation à se dérouler sur au moins deux grades ». Cet objectif est en train de se concrétiser puisque chacun est assuré d'être promu à la hors-classe au plus tard après 3 ans dans le 11ème échelon et ce, quel que soit l'avis du CE, de l'IPR ou du recteur. Les résultats de la 1ère campagne de cette nouvelle hors-classe laissent entrevoir une carrière en classe normale qui pourrait même se terminer au 10ème échelon pour la très grande majorité des collègues dans quelques années, du fait d'un assèchement des promouvables dans le 11ème échelon.

La revendication historique et constante du SNES-FSU d'un accès à la hors-classe pour tous avant la fin de la carrière a désormais abouti dans le cadre du PPCR. La bataille est désormais à mener pour élargir l'accès à la classe exceptionnelle et en faire le nouveau débouché de carrière pour tous.

C'est en adhérant au SNES-FSU et en votant pour ses listes aux prochaines élections professionnelles que vous participerez à atteindre ce nouvel objectif pour tous. ■